



Résolution des Elus du CSE Siège de France Télévisions sur la réforme proposée par la RH au service Planificateurs de la Fabrique (Point n°5)

Les élus du CSE siège ont été alertés par le service des planificateurs de la Fabrique d'un projet de réorganisation de leur activité dont le déploiement aurait commencé le 06 septembre 2023 selon un calendrier s'étalant jusqu'au 06 novembre 2023.

Ces évolutions font suite à un diagnostic concernant les procédures liées à la gestion de l'activité des salariés permanents et non-permanents de la Fabrique.

Le projet consisterait à transférer une partie de la charge de travail actuellement sous la responsabilité des chefs de Fabrique, des chargés de production et des gestionnaires de paie vers les planificateurs de la Fabrique :

- ❖ Saisie et sortie des plannings le mercredi midi (au lieu du vendredi actuellement).
- ❖ Pose des RCE, des RTTE dans E5.
- ❖ Pose des formations dans E5.
- ❖ Pose des réunions syndicales à l'initiative de l'employeur.
- ❖ Validation des congés dans E5.
- ❖ Découpe des contrats CDD sur les différentes opérations et gestion des contrats selon les barèmes déro/super déro.
- ❖ Modifications dans Planif des vacances prévisionnelles sur la semaine en cours (remplacements, modifications horaires, modifications liées à l'activité...).

Ce transfert d'activité s'il était déployé impacterait considérablement l'organisation et la charge de travail des planificateurs qui souffrent déjà de conditions de travail dégradées et d'un sous-effectif chronique.

La direction semble ne plus maîtriser la complexité des processus de gestion de l'activité des salariés, qu'elle a pourtant mis en place.

Les élus demandent, si un tel projet venait à être déployé, à être info-consultés afin d'examiner les conséquences sur les conditions de travail des salariés concernés.

Ils redoutent en effet que ce transfert d'activité ne génère une forte augmentation de la charge de travail et des troubles psychosociaux associés.

Si c'est l'intention de la direction de mettre en œuvre un tel projet, les élus demandent sa suspension immédiate en attendant l'information-consultation en CSE, étape indispensable



pour tout projet entraînant des modifications dans l'organisation et la charge de travail des salariés.

Paris, le 21 septembre 2023.

Nombre de votants : 24 voix

Pour : 24 Voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

L'ensemble des organisations syndicales CGT, CFDT, FO, SNJ, UNSA, CGC s'associent.